

ABONNEMENT

Saumur : Un an 30 fr. Six mois 16 fr. Trois mois 8 fr.

Poste :

Un an 35 fr. Six mois 18 fr. Trois mois 10 fr.

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur le poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 20 Réclames... 30 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et le droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du Journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 8 NOVEMBRE

LA CONCENTRATION TONKINOISE

La Chambre a annulé mardi, par 299 voix contre 219, l'élection de M. Ternisien, député de la Cochinchine. Ces chiffres prouvent tout au moins que l'indécision était permise et les motifs allégués sujets à contestation. Mais il y a mieux : le sous-secrétaire d'Etat des colonies, M. de la Porte, était venu reconnaître loyalement à la tribune qu'au point de vue de la légalité l'élection de M. Ternisien était inattaquable.

Pourquoi donc dès lors a-t-on vu l'Union des gauches et la gauche radicale voter en masse contre lui tout comme s'il s'était agi d'invalider un conservateur ?

Parce que M. Ternisien, qui connaît le Tonkin suffisamment que par les cartes à grosses pépites dressées par le minéralogiste Ferry, avait dès son entrée à la Chambre lâché quelques paroles généreuses mais imprudentes.

On le savait exactement renseigné sur les mille et un abus dont se meurent nos colonies indo-chinoises ; il avait dans ses poches de quoi confondre les flibustiers pour qui le Tonkin n'a été qu'une affaire ; il possédait les preuves de la malhonnêteté des uns, de l'incapacité des autres, de l'incurie et de l'insuffisance de tous.

Et au lieu de dissimuler ces secrets si dangereux pour la majorité, il déposait, l'imprudent, une demande d'interpellation !

Dès lors, son affaire était claire et l'on ne pouvait moins faire que de le supprimer.

Aussi, malgré une défense éloquente et habile, malgré l'intervention du sous-secrétaire d'Etat, adversaire — notons ce détail — de M. Ternisien, les deux groupes ferryste et floquetiste se sont empressés d'invalider l'élection. C'est ce qu'on pourrait appeler la concentration tonkinoise.

L'extrême gauche a voté tout entière pour M. Ternisien. Quant à la droite, faisant comme toujours abnégation de ses préfé-

rences politiques, elle a voté également pour M. Ternisien parce qu'il avait pour lui le droit et qu'il représentait la seule chance que nous ayons jamais de connaître la vérité sur le Tonkin.

La conclusion de cette séance, c'est en effet que la majorité veut à tout prix cacher au pays ce qui se passe en Extrême-Orient.

Et après avoir été pendant un an la bouteille à l'encre du ministère de la guerre, pour devenir ensuite la bouteille à l'encre du ministère de la marine, le Tonkin restera pour nous aussi inconnu que les pays légendaires des Mille et une Nuits.

De temps en temps, nous apprendrons que nos soldats sont tombés dans une embuscade ou qu'ils ont été décimés par le choléra. Et si quelqu'un se lève pour demander un peu de lumière, bien vite l'opportunisme s'écriera : « Débarrassons-nous de ce gêneur ! »

L'IMPOT DE DEMAIN

Nous détachons des innombrables articles du projet d'impôt sur le revenu l'article 40 relatif aux évaluations, qui nous donne une idée de l'ère d'inquisition, de tyrannies, d'espionnage et de vexations journalières que la République compte ouvrir prochainement à l'aide de cet impôt.

« Art 40. — La Commission d'évaluation examine les déclarations qui lui sont soumises ; elle détermine les bases d'imposition du revenu des contribuables qui n'auraient pas fait de déclaration.

« Elle discute les déclarations, les rapproche des rôles et des matrices des contributions directes, les compare entre elles, les contrôle par tous les moyens à sa disposition, et s'attache à ramener à la vérité les revenus qui s'en écarteraient.

« Elle a la faculté de faire comparaitre les redevables et de les inviter à fournir, à l'appui de leurs déclarations, toutes les justifications utiles. »

Si vous ajoutez que toute personne occupant des employés, commis, aides ou auxi-

liaires, devra joindre à la déclaration de ses revenus imposables l'état nominatif des individus employés avec l'indication de leurs traitements ou salaires, vous aurez une faible idée du trouble et de la défiance que la loi introduirait dans la société française déjà assez divisée par la République une et indivisible.

MAGISTRATURE ZUTÉE !

Jusqu'à ce jour, on avait le « mot de Cambronne » comme terme énergique et succinct. En voici naitre un qui, plus inodore, se fera mieux accepter du monde des salons... officiels. Dans une circonstance solennelle, la réception du général de Miribel, et sur une question de préséance, M. Schnerb, préfet de Meurthe-et-Moselle, a dit au président de la Cour d'appel : Zut !

Ce président en a été suffoqué. Il s'attendait à mieux, le pauvre homme. Qu'eût-il dit, si M. Schnerb, moins poli, lui eût offert le bouquet qui a immortalisé M. Margue ?

Or, ce « zut ! » a fait le tour de la presse. Si Victor Hugo a célébré dans d'admirables pages, dans les *Misérables*, le dyslabie embaumé, M. Albert Millaud, dans le *Figaro*, donne toute la lyre, toute sa lyre, à l'accompagnement de ce « zut » et M. Magnard, en virtuose, le répète pour en faire mieux ouïr les sonorités vengeresses.

On fit, en effet, dans l'article du directeur du *Figaro*, cette railleuse appréciation :

« Et puis, il est extrêmement agréable d'entendre le premier fonctionnaire d'un grand département dire en face de la magistrature le mot que beaucoup de citoyens ont sur la langue, surtout depuis l'extraordinaire et inoubliable dénouement de l'affaire Wilson.

« Isolément, il y a des magistrats charmants, cela va sans dire, et éloquents aussi, bien que d'une éloquence banale, vieux jeu et toujours plaisamment hostile tant au journalisme qu'aux lettres et aux arts.

« Si donc, dans la magistrature, les

hommes sont très souvent dignes de sympathie, l'institution, ayons le courage de l'avouer, n'inspire plus ni confiance ni respect...

« Au lendemain de l'affaire Wilson, de ses tenants et de ses abouissants, personne, je crois, n'oserait plus se porter garant de l'indépendance des hommes en jupons noirs.

« C'est pourquoi M. Schnerb a bien mérité de la bonne humeur et du franc parler gaulois. »

Malepeste ! Si le *Figaro* s'en mêle, la magistrature est au plus bas. M. Magnard lui détache, ou le voit, un de ces débris qui ne sont pas faits pour relever sa considération, et le « Zut ! » de M. Schnerb nous paraît singulièrement dépassé.

Sincèrement, M. Martin-Feuillée a eu bien tort d'épurer le personnel. C'est une étrange manière de restaurer le crédit des gens que de les envoyer aux pommes cuites. Il manquait un nom à cette magistrature neuve, et MM. Schnerb et Magnard ont collaboré à ce baptême. Elle s'appelle désormais « la magistrature ZUTÉE ». — Vive le « franc-parler gaulois » et vive le préfet Schnerb ! CHARLES VINCENT.

Notre ambassadeur à Rome

M. Mariani, cousin du président du conseil, est nommé ambassadeur à Rome près du Quirinal, en remplacement de M. de Mouy.

C'est un acte de bassesse, une flagornerie de M. Goblet à M. Crispi et c'est un acte de goblotisme effronté de la part de M. Floquet.

La courbette de notre ministre des affaires étrangères vis-à-vis du ministre italien est tellement inepte et plate qu'elle révolte jusqu'aux bourgeois républicains du *Sicéle*.

Cette nomination du cousin de M. Floquet soulève en outre partout des commentaires peu flatteurs pour le président du conseil comme pour le ministre des affaires étrangères. Dans les couloirs du Palais-Bourbon,

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FILLE DU MENDIANT

Par Emile BOSQUET

M. et Mme Drion n'avaient ce jour-là que quatre convives : les trois personnes que nous avons présentées au lecteur et un voisin tout proche, veuf depuis peu de temps, herbager aussi, et l'inséparable du maître de la maison, car tous deux vivaient de la même vie, fréquentaient les mêmes marchés, s'aidaient de leurs conseils et s'admiraient réciproquement dans leurs élèves de chevaux et dans leurs bœufs à l'engrais.

A cause de ce nombre restreint, sept personnes en tout, chargées de faire honneur à son dîner, la maîtresse, comme on dit à la normande, n'avait point fait figurer sur sa table les quatre entrées ; deux lui avaient paru suffisantes avec un relevé de potage. Elle voulait faire les choses simplement et ne point encourir le reproche de tâcher d'éblouir ; ils étaient, son mari, son fils et elle, au-dessus de ces affectations. Le relevé de potage était une soupe bien soignée, venue le matin même de Trouville, et apprêtée à la sauce des maîtres d'hôtels cuisiniers de Caen, que ceux de Paris n'imitent qu'imparfaitement.

L'une des entrées était un civet de lièvre, on était au premier jour de la chasse ; l'autre un poulet au blanc ; mais d'un blanc qui est encore un des secrets de la cuisinière normande, dont Paris sera éternellement privé, parce qu'il y faut l'assaisonnement d'une crème savoureuse qui n'a point été battue et tournée par le voyage.

Nous n'avons pas besoin de nous étendre davantage sur le menu de ce dîner pour faire comprendre à ceux qui nous liront que les productions de ce plantureux pays, disputées par Paris et l'Angleterre, ne prennent pas toutes la route du marché. L'herbager en retient une dizaine pour sa consommation personnelle ; rien que le meilleur parmi le meilleur ! Quant au dessert, il est toujours à l'avant du repas dans un pays qui, le raisin excepté, mûrit tous les fruits en abondance, où les abricots sont gros comme des pommes, et les prunes grosses comme des abricots ; où les espaliers étendent leurs rameaux tout chargés sur les devantures des maisons sans que le mendiant ou l'écolier soient jamais tentés de les dépouiller de leurs richesses, autant parce qu'ils sont sûrs d'en avoir leur part que par respect pour le bien d'autrui.

On dina donc copieusement et gaiement, disant les choses comme elles venaient, simplement si elles étaient simples, drôlement si elles étaient drôles. On ne ménageait pas ses poumons, on ne les forçait pas non plus ; on parlait d'une voix

pleine et franche qui éveillait les résonnances dans la vaste salle.

La jeune Normande fit sa large part dans la conversation. On voyait tout de suite qu'elle ne se souciait nullement de paraître modeste et timide. Elle ne faisait pas montre, cependant, de ce qu'on appelle ordinairement hardiesse d'esprit ou de langage ; mais comme il était souvent question des travaux domestiques et champêtres, elle en disait son mot de manière à affirmer sa compétence. De fait, c'était une fille entendue : la cuisine, la lingerie, l'étable, l'écurie, le pressoir, le grenier et le poulailler n'avaient point de secrets pour elle. Mme Drion la portait déjà dans son cœur. M. Drion l'encourageait d'un sourire de complaisance ; le voisin clouait sur elle des regards admiratifs en murmurant : Quelle belle fille ! C'était vrai qu'à mesure que le dîner s'avancait, ses yeux se montraient en couleur et ses yeux devenaient luisants, et que cela ne lui allait pas plus mal. Robert la regardait aussi et lui rendait justice, mais sans enthousiasme : « Qu'est-ce que j'aurais à faire, se disait-il, si j'avais une femme comme celle-là ? Je ne serais plus rien ! »

C'était une condamnation pour la belle fille, car la vanité des hommes s'inquiète toujours sérieusement de la figure qu'ils feront auprès de leur femme. Robert n'avait peut-être pas une vanité si petite ; mais il sentait qu'une femme si active, qui

tracrait si vite toute chose, lui créerait une grande oisiveté d'esprit et lui laisserait, en dehors d'elle, un vaste champ pour les rêveries et les fantaisies qui semblaient disposées à s'établir à demeure dans son imagination.

Au cours de la conversation, la pensée de Robert fut subitement rappelée vers Blanche-Lavigne.

« On parlait de la richesse du pays ; dit-il, que ceux qui le veulent bien. »

« Il est vrai que ce n'est pas un si mauvais métier d'être mendiant ici, puisque les mendiants laissent des héritages ; on a-t-on pas trouvé mille francs en ordons la pillasse du père Gervais qui est mort la semaine dernière ? »

« En trouvera-t-on autant dans celle du père Lavigne ? demanda M. Drion. Ce ne serait pas malheureux pour sa fille. »

« Elle le voudrait bien, reprit Mme Drion, car c'est la plus sage, la plus jolie et la meilleure ouvrière que je connaisse. Mais elle n'aura pas cette chance ; car le père Lavigne ne quête que strictement ce qu'il lui faut pour la dépense de chaque jour. Quand il a ramassé sa route de la journée, il revient chez lui. »

« Comment donc a-t-il élevé sa fille ? demanda Robert avec vivacité ; car elle sait lire, écrire, tourner une lettre, j'ai vu un billet qu'elle avait écrit à ma mère. »

de nombreux républicains n'hésitent pas à reconnaître que cette nomination constitue un acte de népotisme et une humiliation pour la dignité nationale. M. Goblet, en capitulant devant la jactance sicilienne, espère-t-il désarmer ainsi l'arrogance du ministre italien et faire disparaître ces bravades qui jusqu'ici lui retombaient sur le nez? On trouve M. Goblet bien naïf, sinon fort maladroit. De l'aveu général, le ministère a fait une reculade dont il ne retirera aucun profit.

Monsieur le Comte de Paris et Madame la Comtesse de Paris quitteront le 14 novembre courant leur résidence de Sheen-House, pour aller passer une semaine chez M^r le duc d'Aumale, à Wood-Norton.

La dynamite à Paris

Les effets produits par les discours des révolutionnaires et des anarchistes, soit à Paris, soit à Bordeaux, ne se font pas attendre. Les garçons limonadiers nous avaient promis, dans une des dernières séances tenues à la Bourse du Travail, qu'ils agiraient sous peu avec énergie; ils tiennent parole: la dynamite vient de faire sa réapparition.

Le mois dernier, les socialistes parisiens inauguraient la nouvelle série d'attentats en essayant de faire sauter l'établissement de M. Fuisseau, rue Chénier; alors ils avaient échoué. L'avant-dernière nuit ils ont réussi et ont détruit par la dynamite deux bureaux de placement: ceux de MM. Dumont, Cloquet et Driart, 4, rue Boucher, et de MM. Viault et Voisinot, 43, rue Française, dans le quartier des Halles.

Les deux explosions se sont produites vers une heure du matin, presque simultanément.

La première détonation a retenti rue Boucher. A ce moment, la rue était déserte; quatre agents, dont deux en bourgeois, accoururent aussitôt. Ils ne rencontrèrent personne et trouvèrent la devanture complètement disloquée. L'alerte donnée, les brigades de Saint-Germain-l'Auxerrois, dirigées par M. Montillier, cherchant à organiser les secours; à ce moment, se produisit la deuxième explosion, rue Française. Celle-ci fut encore plus terrible que la première.

La bombe a dû être placée dans le corridor en bas du mur, vis-à-vis la porte du bureau. Les vitres ont été réduites en miettes; d'énormes morceaux de fonte ont été projetés de tous côtés. La cloison est fendue en plusieurs endroits, le plafond est déchi-queté; les papiers et les cartons gisent pêle-mêle à terre. La plaque de la gargouille a fait un trou dans le sol.

C'est dans le second centre d'explosion, rue Française, que les dégâts ont été plus considérables.

Non seulement la devanture a volé en éclats, mais elle a été projetée sur la maison d'en face qui porte le numéro 42.

Les volets de la Cave Portugaise, débit de vins situé au rez-de-chaussée du numéro

42, ont été troués comme par une volée de mitraille, et le garçon marchand de vins couché derrière la porte a failli être tué par les débris de poutres et de ferraille qui ont passé au-dessus de sa tête.

A l'entresol, chez M^{me} Dolores Lopez, la propriétaire de la Cave Portugaise, les volets ont été également troués, à côté d'un lit où dormaient plusieurs enfants.

Des morceaux de fer et de fonte gisaient parmi les vitres émietlées sur le parquet.

La rue est remplie de débris de toutes sortes, d'énormes volets de magasins ont été tordus, toutes les vitres de la rue sont brisées, le pied ne se pose que sur du verre ou de la fonte.

Le projectile, après avoir traversé la rue, défoncé la devanture de la Cave Portugaise, brisé plusieurs barriques, s'est heurté contre la muraille où il est resté collé.

Plusieurs personnes, réveillées en sursaut par la détonation, nous racontent qu'à ce moment elles ont été lancées en l'air à la hauteur d'un mètre.

La rue est barrée aux deux extrémités; les habitants n'ouvrent qu'avec précaution leurs fenêtres, car des débris de verre tombent à chaque instant et peuvent blesser les agents qui stationnent en bas.

L'émoi est grand dans les différents quartiers où ont eu lieu les explosions, et de nombreux agents surveillent tous les bureaux de placement.

M. Lozé dirige lui-même le service d'ordre.

Comment les bombes étaient-elles préparées? On l'ignore encore: on n'a trouvé que des morceaux de zinc tordus qui devaient être remplis de dynamite.

MM. Dhers et Brissaud instruisent l'affaire; ils pensent que le même individu a accompli les deux méfaits.

La dynamite de Montceau-les-Mines va régner dans Paris. RICHARD SEVY.

ÉTRANGER

RUSSIE. — L'Empereur et l'Impératrice de Russie ont fait leur entrée solennelle dans la capitale. Le Czar a publié un manifesté dans lequel il déclare partager les sentiments de reconnaissance que le peuple russe éprouve envers Dieu, qui a si miraculeusement sauvé la famille impériale.

« La Providence a protégé, dit en terminant l'Empereur, notre vie consacrée au bien-être de notre chère patrie; nous lui demandons de daigner aussi nous accorder la force de remplir fidèlement jusqu'à la fin de nos jours les importants devoirs que sa volonté nous a assignés. »

PORTUGAL. — On dit que le séjour de la Reine de Portugal à Bruxelles se rattache au projet éventuel du mariage de la princesse Clémentine, troisième fille du roi Léopold, avec le prince royal d'Italie, le prince de Naples, neveu de la reine Dona Pia.

NOUVELLES MILITAIRES

CHEMISES DE FLANELLE

Le ministre de la guerre vient de prendre une mesure qui fera la joie de plus d'un million de personnes.

Il a été décidé qu'à partir du 1^{er} janvier 1889 tous les soldats auraient des chemises de flanelle pendant la mauvaise saison, pendant les grandes manœuvres et en campagne.

C'est un industriel des Vosges, M. Baudot, qui a eu la bonne fortune d'enlever cette décision en présentant au ministre un type de chemise de flanelle « bonne et à bon marché ».

Le coût de la chemise serait de 3 fr. 50. Le prix ne serait donc pas plus élevé que celui de la chemise de coton.

Cette mesure sera certainement bien accueillie par les papas et les mamans des jeunes conscrits qui sont au service ou qui vont y entrer.

Il n'y aura de mécontents que quelques vieux grognards qui trouvent déjà qu'on drolote trop l'armée, et qu'on va nous faire des « soldats de flanelle ».

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST

Nous apprenons que M^r Poulliet, avocat près la Cour d'appel de Paris, auteur d'un remarquable traité sur les marques de fabrique, vient plaider demain vendredi, devant le Tribunal correctionnel de Saumur, une question de contrefaçon de marque de fabrique, contre un négociant en vins de notre ville.

UNE INIQUITÉ

Sous ce titre, nous lisons dans le *Journal de Maine-et-Loire*:

« De divers côtés on nous adresse la question suivante :

» Pourquoi les jeunes gens de la classe 1886, qui comptaient sur leurs excellents numéros du tirage au sort pour ne faire qu'un an de service actif, sont-ils retenus aux régiments ? »

» Après avoir puisé des renseignements à bonne source, nous répondons :

» Contrairement à ce qui avait été pratiqué jusqu'alors, la classe 1886 a été appelée sous les drapeaux en un seul contingent, comme si tous les conscrits de l'année devaient faire trois ans ou cinq ans.

» C'est le général Ferron, alors ministre de la guerre, qui prit cette mesure. Il usait à la rigueur de son droit, puisque la loi militaire de 1872 met à l'entière disposition du chef de l'armée la deuxième portion du contingent.

» Toutefois, comme cette décision, exceptionnelle jusqu'alors, produisit par cela même très mauvais effet, M. de Freycinet s'est bien gardé de la maintenir pour la classe de 1887. Le ministre actuel est revenu à l'ancien système, de sorte que les conscrits

du dernier tirage ont été convoqués en deux portions dont la dernière quittait ses foyers le 5 novembre. Il y a donc tout lieu de croire que les conscrits de la classe de 1887, qui ont obtenu ce que l'on nomme encore de bons numéros, seront renvoyés dans leurs familles après une année de présence au corps.

» Mais M. de Freycinet n'en confine pas moins l'acte arbitraire commencé par le général Ferron, puisqu'il garde indéfiniment sous les drapeaux la portion du contingent de 1886, qui aurait dû être libérée comme les précédentes, après un an de service actif.

» A cette question: Pourquoi la classe de 1886 est-elle plus maltraitée que les autres? nous répondons: C'est grâce à l'arbitraire républicain. »

Le ministre de la justice vient d'adresser une circulaire aux procureurs généraux les invitant à veiller à la plus stricte application des lois du 29 juillet 1884 et du 2 août 1882, en ce qui concerne la répression des écrits et publications obscènes.

ANGERS. — Nous avons le regret d'apprendre la mort de M^{me} la marquise de Mailé de la Tourlantry, née Cassin de la Loge, décédée avant-hier et dont l'enterrement a eu lieu en l'église Saint-Laud, aujourd'hui jeudi, à 4 heures.

Agée de 86 ans, M^{me} la marquise de Mailé, qui ne sortait plus depuis plusieurs années, s'intéressait toujours aux œuvres charitables de la ville d'Angers, et elle sera certainement pleurée par les pauvres qui connaissaient bien sa grande charité. C'est là le plus bel éloge qu'on puisse faire de la vénérable défunte dont la perte sera vivement ressentie par tous ceux qui ont eu le bonheur de la connaître.

M. Jules Bordier, président de l'Association artistique d'Angers, vient d'être nommé membre d'honneur de la Société Galin Paris-Chevé.

Cette Société, qui a son siège à Genève, a conféré ce titre à M. Bordier, à la suite de l'audition d'une de ses œuvres musicales: *Un Rêve d'Ossian*.

CHOLET. — C'est samedi que comparait, en police correctionnelle, M. Georges Loyer, sous la prévention de coups et blessures, sur la personne de M. Araudel, conseiller municipal, lesquels coups et blessures n'ayant occasionné aucune incapacité de travail. Voici les faits :

Nos lecteurs se souviennent que le 15 octobre dernier, M. Loyer fils, passant devant une baraque foraine, où était installé un jeu de massacre, dans lequel chaque fantoche était désigné par un sobriquet qui désignait un personnage de Cholet, administra à M. Araudel une volée de coups de poing.

L'inculpé reconnaît les faits qui lui sont reprochés.

M. Araudel raconte l'agression dont il a été victime. Il reconnaît que les étiquettes imprimées mises au-dessous de chaque fan-

— On l'a mise gratuitement à l'école communale; mais l'institutrice a été si contente de ses progrès, elle a trouvé qu'elle lui faisait tant d'honneur auprès des inspecteurs d'académie, qu'elle l'a entretenue de vêtements tout le temps qu'elle a été avec elle. En revanche, la petite aidait, dans ses moments perdus, la bonne à faire le ménage.

— C'était une jolie récréation pour la pauvre enfant. Mais, dites-moi, ma mère, avez-vous entendu dire que son père s'absentât quelquefois, quittait le pays pour quelques jours ?

M^{me} Driou, à cette question de son fils, eut un mouvement de mauvaise humeur vite réprimé. Elle était toute prête à supposer que Robert ne lui avait fait que parce qu'il avait l'intention d'aller voir la jeune fille en l'absence de son père. Penser à cela et surtout en ce moment, lui paraissait une grave inconvenance; mais elle s'efforça d'en diminuer la portée en répondant de la manière la plus naturelle possible, comme si elle n'eût attaché aucune importance sérieuse aux paroles de son fils.

— Non, il ne quitte jamais le pays; quand il n'est pas sur nos chemins, c'est qu'il est malade, et alors il est dans son lit.

— C'est drôle, dit Robert, qui semblait plutôt parler à sa propre pensée qu'à s'adresser à sa mère.

— Qu'est-ce qui est drôle? demanda M^{me} Driou,

visiblement intriguée.

— Rien, rien; l'existence de ces gens-là, les détails que vous me donnez...

M^{me} Driou n'accepta pas cette défaite; elle insista sur son interrogatoire.

— Est-ce que tu l'aurais rencontré ailleurs que dans notre pays ?

— Non, je ne crois pas.

— Quo tu es singulier dans tes réponses; l'as-tu ou ne l'as-tu pas vu ?

— Je crains de faire tort à ce brave homme par quelque trouble de ma vue ou de mon imagination; mais il est certain que j'ai rencontré quelqu'un à Paris qui ressemblait beaucoup à ce Lavigne, si ce n'est pas lui-même.

— Était-ce un mendiant ?

— Pas du tout !

— Tu me rappelles qu'on m'a dit, en effet, qu'il était allé une fois ou deux à Paris pour voir un cousin de sa femme qui lui peina son voyage.

— Ce serait donc lui que j'ai vu... déguisé; mais pourquoi ce cousin ne lui vient-il pas en aide ?

— Si lui-même n'est pas riche ?

— Allons! reprit Robert, c'est une énigme et qui ne mérite pas qu'on s'y arrête, ajouta-t-il en se retournant vers M^{lle} Goullain, assise à sa droite.

La conversation changea d'objet; mais il n'est

pas bien certain que Robert changeât d'idées. Il se sentait terriblement de mauvaise humeur: « On n'est pas la fille d'un mendiant, se disait-il, c'est absurde, c'est insensé! et encore d'un mendiant qui spéculait probablement sur la charité publique; car c'était dans une des premières maisons de banque de Paris, où il était allé faire un recouvrement pour son père, que Robert avait cru se trouver face à face avec le mendiant du pays d'Auge. Celui-ci était vêtu d'une manière décente, comme un petit rentier. Il traînait encore sa jambe paralysée, mais d'une manière moins sensible. Ses cheveux, sa barbe et ses sourcils, toujours aussi longs, étaient peignés et lissés; la propreté de son visage, de ses mains et de ses vêtements était irréprochable. Il avait encore l'air morose et chagrin; mais ses traits et sa physionomie n'avaient rien de disgracieux, ni de repoussant, loin de là. Pour tout dire, Blanche lui ressemblait.

— Quelle fatalité d'être la fille d'un tel père, se répétait-il encore, c'est à peine si un honnête homme peut, sans se dégrader, se permettre d'admirer sa beauté et de plaindre son malheur.

Jamais Robert n'avait été frappé, comme à cette heure, des inégalités que la nature et la société mettent entre les individus: il en éprouva une sensation douloureuse comme si lui-même avait été touché d'une atteinte blessante dans son être moral et physique.

Au lieu de s'abandonner à son impression, il essayait de réagir contre elle, ce qui le rendait nerveux et impatient. Aussi n'avait-il aucune suite dans ses amabilités de commande pour sa voisine. Tout d'un coup, il s'efforçait de lui plaire, l'invitant d'après, il n'écoutait que distraitement ce qu'elle lui disait. Sans faire précisément des coq-à-l'âne, il se mettait à côté de la logique en soutenant des paradoxes qui devaient être désagréables à cette jeune fille toute droite et toute simple, habituée à n'embrasser que le réel.

Ah! comme elle l'aurait rabroué s'il n'avait pas été le fils de M. Driou l'huissier, et si, par surcroît, il ne lui avait pas plu autant qu'il lui plaisait; mais elle lui trouvait sur elle une supériorité d'élégance qui la subjuguait.

(A suivre.)

Dans le compartiment d'un train retour d'Allemagne:

— Je me suis lié à Vienne avec un homme de la plus haute société, le baron de Sedlitz...

— Ah! un nom difficile à retenir!

l'appliquait à des personnages de...
Coelet pour lui, comme pour la galerie, M. Loyer père. Il a collé lui-même une partie de ces étiquettes, avec Vivion, dit Trompette, le directeur de la baraque, au service duquel il s'était engagé pendant la foire. Etant seul à la baraque, il a été assailli par derrière, et a reçu sur la tête, sur les épaules et dans le dos, un nombre de coups de poing aussi indéterminé que bien sentis. L'auditoire sourit ironiquement lorsqu'il déclara ne pas savoir si les coups lui ont été donnés à main fermée ou à main ouverte, et que, se ravisant ensuite, il déclare, en se redressant de toute la hauteur de sa petite taille, que c'étaient bien des coups de poing qu'il avait reçus et non un soufflet; car, dans ce dernier cas, il aurait su ce que réclamait le soin de sa dignité offensée.

Deux témoins ont vu Loyer fils donner des coups à Araudel, ils déclarent n'avoir point remarqué que l'agresseur ait voulu se servir de sa canne, comme le prétend le battu.

Le commissaire de police vient déclarer qu'exécuteur des ordres du maire, il était allé le lundi matin enjoindre à Vivion d'avoir à faire disparaître les sobriquets placés au-dessous de chaque marionnette, le menaçant de faire fermer la baraque. On promit d'obéir à ses injonctions et l'établissement resta fermé jusqu'au soir. C'est vers sept heures seulement qu'il apprit que ses ordres avaient été transgressés et que la rixe avait eu lieu.

M. Marie-Baudry, maire de Cholet, déclare qu'absent, il ne connut que fort tard cette exhibition. Il déclare que Vivion l'a fait sans autorisation, contrevenant ainsi au règlement de police municipale. Les sobriquets désignaient d'une façon certaine des personnes de Cholet; aussi, pour faire cesser ce scandale, qui pouvait amener des rixes et causer du désordre, donna-t-il des ordres très précis au commissaire de police.

M. Clémot, Ludovic, conseiller municipal, considérait aussi cette installation comme scandaleuse; il fit une démarche pour en obtenir la fermeture.

Un jeune homme de quinze ans, employé chez M. Farré, donne des détails assez précis. Il a entendu Vivion répondre à un client qui lui faisait observer que les fantoches ne ressemblaient pas aux personnages désignés: « J'en ferai faire de ressemblants. »

M. le procureur de la République prend la parole: il résume les faits et les apprécie. Ils sont à la fois scandaleux et injurieux. C'est sur les auteurs et les promoteurs de cette installation que doit retomber la responsabilité de ce qui s'est passé.

Toutefois, l'inculpé n'avait pas le droit de se faire justice lui-même. Il a, en agissant ainsi, contrevendu à la loi. C'est pourquoi il réclame l'application de l'art. 314 du Code pénal, avec admission des circonstances atténuantes.

M. Gain, du barreau d'Angers, a, dans une plaidoirie très spirituelle et très éloquent, défendu les intérêts de son client, M. Loyer. Il a montré qu'il y avait eu une véritable provocation de la part de Vivion et d'Araudel; il s'est servi fort heureusement de ce que les déclarations du ministère public renfermaient de favorable à sa cause, et a terminé en demandant l'admission des circonstances atténuantes.

Le tribunal, après avoir délibéré, a rendu un jugement dont les considérants contiennent un blâme contre Vivion et Araudel qui, par leur entreprise, ont spéculé sur le scandale et amené de graves désordres, et faisant une large application de l'art. 363, condamne M. Georges Loyer fils à 15 fr. d'amende et aux dépens.

Une seule considérable était massée dans le prétoire et aux abords du tribunal.

Tours. — Intolérance républicaine. — On sait que les auteurs de la pétition tendant au rétablissement des processions à Tours avaient pris soin de soumettre la question au Conseil municipal avant les fêtes de la Saint-Martin afin que la discussion pût avoir lieu en temps utile.

M. Saintin ayant consenti à déposer la pétition sur le bureau du Conseil, savez-vous ce qu'a imaginé M. le maire pour se tirer d'embarras?

Il a tout simplement résolu de ne pas convoquer ses collègues avant le 4 novembre.

Il est vrai, comme le fait d'ailleurs très justement remarquer notre confrère de l'Univers, que si l'ex-cure Bertrand demandait à faire sortir ce jour-là une procession libre-penseuse dans le genre de celle qui a provoqué le dégoût de tous les honnêtes gens il y a quelques mois, M. le docteur Fournier s'empresserait de donner son autorisation au directeur de Tours-Journal.

M. le maire qui, d'ancien membre des conférences de Saint-Vincent de Paul est devenu le laïciseur féroce que l'on connaît, a beaucoup plus de sympathies pour un défrôqué, même quand il s'appelle l'abbé Bertrand, que pour les 9,246 honnêtes gens, signataires de la pétition que l'on connaît: c'est une affaire de goût et de tempérament.

Quoi qu'il arrive, nous croyons devoir conseiller à ceux qui ont entrepris le pétitionnement de reprendre leur besogne avec ardeur.

A l'intolérance, à l'arbitraire de l'administration, il faut répondre par la persévérance.

Nous avons le bon espoir qu'au mois de juin prochain, les dix mille signatures d'aujourd'hui seront suivies de dix mille autres; dans ces conditions, nous verrons bien si M. le maire et son conseil municipal osent encore résister à l'opinion publique.

(Journal d'Indre-et-Loire.)

UN TOURANGEAU MORT AU TONKIN

M. le sous-lieutenant Janin, de la légion étrangère, dont on a annoncé récemment la mort au Tonkin, est un ancien élève du lycée de Tours.

C'était le fils de feu M. Janin, dentiste, rue Nationale.

Mardi matin, à dix heures, a eu lieu, à Paris, un service pour le repos de l'âme du défunt.

Une foule nombreuse de parents et d'amis était venue à l'église Saint-Thomas d'Aquin, pour dire un dernier adieu à ce jeune homme mort pour la Patrie.

Le Figaro dit de ce sujet: « Aucun officier en uniforme n'assistait hier au service religieux, célébré en l'église Saint-Thomas d'Aquin, pour le sous-lieutenant Janin, tué au Tonkin, le 9 octobre dernier.

» Cependant, le ministère de la guerre et le ministère de la marine auraient dû se faire représenter par un officier, en tenue: c'est été pour une famille si cruellement ébranlée une sorte d'atténuation à la douleur causée par cette mort, étant donné que le gouvernement avait eu déjà l'inconcevable négligence de ne prévenir personne de ce deuil. M. et M^{me} Janin ont appris en effet par les journaux la mort de leur fils!

» Le sous-lieutenant Janin était âgé de vingt-sept ans; d'origine américaine, il s'était engagé dans la légion étrangère et avait été nommé sous-lieutenant en 1886. Il était retourné au Tonkin depuis quelques mois, après une première campagne dans laquelle il s'était distingué. »

MORT EMPISONNÉE

On écrit de la Membrolle au Journal d'Indre-et-Loire:

« Dimanche dernier, le sieur G..., habitant cette commune, a été pris dans la soirée de violentes coliques, déterminées, disait la rumeur publique par l'absorption du vin nouveau que G... avait soutiré dans la journée.

» Malgré tous les soins qui lui ont été donnés par un médecin, G... est mort dans la nuit. »

Il appartient à l'autorité de rassurer les populations sur les effets des vignes sulfatées.

Bulletin viticole d'Indre-et-Loire

On lit dans le Vinicole et Commercial:

« En général le rendement sera supérieur à ce qu'on en attendait; certaines cuvées seront meilleures qu'on ne pouvait le croire.

» Les propriétaires ont des prétentions élevées et dans leur intérêt ils feront bien de se montrer plus couplants sur les prix. S'ils ne devenaient pas plus raisonnables, ils s'exposeraient à des déceptions.

» Nous sommes du reste dans la période d'étude et d'observation. L'acheteur apprécie et fait son offre; le propriétaire majore son prix dans l'espoir de bien vendre. Une

détente s'opérera forcément quand chacun aura pu apprécier la situation.

» A Bourgueil, les espérances sont dépassées quant à la quantité et à la qualité. Le premier moût pèse 10°, 10° 1/2, la moyenne sera de 9°. Il y a de petits vins dans certains crus secondaires, là où la maturité était absolument incomplète.

» A Chinon, Langeais, Luynes, Cinq-Mars, comme à Bourgueil, il n'y a pas de prix d'établi. Il en est de même à peu près partout.

» Il y a en effet très peu de ventes pour le moment, cependant l'activité dans les affaires semble vouloir prendre.

» A Amboise, quelques ventes de début ont eu lieu de 90 à 95 fr. la pièce.

» A Bléré, où la récolte est ordinaire, 500 pièces de vin rouge ont été vendues en cave à raison de 100 fr. l'une. »

LAYAL. — Nous apprenons avec regret que M^r Bougaud, évêque de Laval, est très gravement malade, et qu'il a reçu les derniers sacrements.

REINTEGRATION DANS UNE ECOLE

On écrit au Morbihannais:

« Un jugement du tribunal civil de Vannes vient d'ordonner la réintégration immédiate des Frères des écoles chrétiennes dans le local qu'ils occupaient à Muzillac comme instituteurs publics. Leur expulsion de ce même local avait eu lieu il y a deux ou trois mois, et, en vertu d'un arrêté rendu par le légendaire préfet M. Demangeat, des instituteurs laïques avaient pris leur place. Il ne leur manquait que des élèves. Aujourd'hui ils n'ont même plus une classe, soit pour s'y promener, soit pour instruire.

» En effet, l'école avait été donnée à la commune de Muzillac sous la condition expresse qu'elle serait toujours tenue par des instituteurs congréganistes. L'acte portait qu'en cas d'infraction à cette disposition essentielle, la libéralité deviendrait caduque.

» En voyant arriver les instituteurs laïques, les donateurs ont eu recours aux tribunaux qui, en présence de la clause révocatoire, ne pouvaient manquer d'annuler la donation. Du reste, la commune de Muzillac elle-même, respectant les termes absolus de la convention, concluait dans le même sens que les donateurs. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 7 novembre.
Marché ferme en clôture après un début un peu hésitant. Le 3 0/0 s'arrête à 82 67; le 4 1/2 0/0 à 104 63.

Le Crédit Foncier s'est traité de 1.370 à 1.367 50. Un bon courant de transactions s'établit sur les obligations Lincières et communales à lots. Les obligations sans lots sont recherchées, elles doivent s'établir au niveau des obligations de nos chemins de fer.

La Société Générale est à 472 50 très soutenue; il ne faudrait pas tenter un grand effort pour la porter au pair.

La Banque d'Escompte, dont les bénéfices sont en augmentation marquée, demeure à 308 75. L'action des Dépôts et Comptes Courants est à 600 ex-coupon; elle rapporte 6 1/2 0/0.

Le Panama se relève à 258. Les réalisations des adversaires de la Compagnie n'empêchent pas les associés de l'œuvre de M. de Lesseps qui soutiendront jusqu'au bout l'entreprise.

La Banque Russe et Française recouvre le 9 courant les souscriptions aux 49.700 obligations de la Banque du Crédit Foncier de Saint-Fé. Elle offre à ses souscripteurs l'occasion d'un placement à 6 25 0/0 l'an, entouré de garanties absolues. On s'explique l'accueil empressé que cette affaire rencontre auprès des capitalistes.

Il n'est pas douteux que les obligations Bahia et Minas dont l'émission est fixée au 15 novembre, ne s'inscrivent rapidement au pair qu'à 5 0/0 Brésilien à depuis longtemps dépassé.

L'obligation des Chemins de fer Economiques est demandée à 361 50 ex-coupon.

La source de tant de maux

Oucques (Loir-et-Cher), le 2 août 1888. — Je souffrais depuis longtemps de constipation, j'ai pris de vos bonnes Pilules Suisses, qui m'ont fait beaucoup de bien; veuillez m'en envoyer deux boîtes à 1 fr. 50. (Sig. leg.) LANCER HOUDEBERT, tonnelier.

BAISSE DE PRIX

Sur beaucoup de Marchandises

GRAND CHOIX DE CONSERVES D'HIVER

A des prix toujours très modérés.

G. DOUESNEL. — P. ANDRIEU, Succ.

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur

Théâtre de Saumur

Direction: JUSTIN NÉE

LUNDI 12 Novembre 1888

Représentation extraordinaire avec le concours de M. SINEY, 1^{er} mime des théâtres de Paris, et des frères LAURIER-OMEL'S, clowns des premiers cirques de Paris.

JOCKO

LE SINGE DU BRÉSIL

Joué par M. SINEY.

LE TOUR DU CADRAN

Vaudeville en 4 actes.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

Sommaire du 3 novembre:

TEXTE: Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Pages de la Vie, par Paul Hervieu. — Nos gravures: les inondations au Chili; M. Balathier de Bragelonne; M. Baffé; Beaux-Arts: Au Dispensaire; Le Génie qui pleure, le général de Miribel; la chasse aux canards, en Russie; l'Exposition universelle de Barcelone. — La légion étrangère, nouvelle. — Une femme savante, nouvelle, par Auguste Lepage. — Théâtres, par Hippolyte Lemaire. — Chronique musicale, par A. Boisard. — Chronique du sport. — Bibliographie. — Echees, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Rébus.

GRAVURES: le Génie qui pleure, statue. — Les inondations au Chili: Valparaiso; la Plaza del Ordio; la rue Bellavista; Santiago; la brèche du pont de Calicanto. — Balathier de Bragelonne. — Bouffé. — La légion étrangère. — Au Dispensaire, tableau de M. Ph. de Winter. — Arrivée à Châlons du général de Miribel. — La chasse aux canards, en Russie. — L'Hôtel de Ville de Barcelone, le soir de la réception du jury international. — Echees, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Rébus.

ABONNEMENTS: Un an, 24 fr.; — Six mois, 13 fr.; — Trois mois, 7 fr.; — Un numéro, 50 centimes.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE SUivant DÉCRET DU 4 MAI 1864

CAPITAL: 120 MILLIONS DE FRANCS

Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

AGENCE DE SAUMUR

Rue du Marché-Noir, 19.

Comptes de chèques. — Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons (Paiement sans frais des Coupons des C^{tes} de l'Est, du Midi, d'Orléans, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres. — Envois de Fonds (Départements, Algérie et Étranger). — Billets de Crédit circulaires. — Encaissement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de titres. — Souscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

LES FRÈRES MAHON

médecins spécialistes, obtiennent mille guérisons par un dans les hôpitaux. Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

La Pâte de Regnaud,

bonbon pectoral, a été recommandée par l'Académie de Médecine de Paris, contre les maux de gorge, laryngites, enrhumements, grippe, coqueluche, et contre toute irritation de poitrine. Elle dispense de toute tisane. La Pâte de Regnaud convient tout particulièrement aux dames et aux enfants. Une instruction accompagne chaque boîte. La Pâte de Regnaud se vend partout 1 fr. 50 la boîte; 0,75 cent. la demi-boîte.

Eviter les contrefaçons

LESSIVE-IRIS

Nous engageons à ne pas confondre la véritable Lessive-Iris avec les nombreux produits vendus sous le nom de Lessive parfumée à l'iris ou à la violette, et qui ne sont que de grossières imitations sans aucune valeur hygiénique et antiseptique.

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.

Etude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE DE MEUBLES

Par suite de licitation

Le LUNDI 12 novembre 1888, à 1 heure du soir, à Saumur, rue de la Croix-Verte, n° 2, dans une maison où est décédé M. DELARUE, jardinier.

Il sera vendu :

Armoire, bois de lits, buffet, tables, chaises, couettes, traversins, oreillers, couvertures, draps, chemises, vêtements, carriole, harpais, bois de chauffage, batterie de cuisine, vaisselle et autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

Etude de M^e VINCENT, huissier à Saumur.

Vente de Meubles

Il sera procédé, le DIMANCHE 11 novembre 1888, à une heure de l'après-midi, par le ministère de M^e VINCENT, huissier à Saumur, commis à cet effet, en une maison située au Pont-Fouchar, commune de Bagnoux, dont le sieur Picard était locataire, à la vente aux enchères publiques de divers meubles et objets mobiliers appartenant audit sieur PICARD.

On vendra :

Bois de lit, lit en fer, paillasses, couettes, couvrepieds, oreillers, couverture, draps, effets d'habillement, vaisselle et ustensiles de cuisine, armoire, tables, chaises, presseur portatif, bois de chauffage, fûtailles vides et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 0/0.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur, rue d'Orléans.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION AMIABLE

Le Dimanche 25 novembre 1888, à midi,

En l'étude et par le ministère de M^e LE BARON, notaire,

UNE GRANDE MAISON

Avec Jardins et Dépendances
Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 14.

On pourra traiter avant l'adjudication. La maison sera vendue en un seul lot ou en deux lots, au gré des acquéreurs.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

VENTE MOBILIERE

POUR CAUSE DE DÉPART

Le DIMANCHE 11 novembre 1888, à 1 heure, à la propriété de la Maison-Neuve, canton de Panvigne, commune de Villeberrier.

On vendra :

Effets de literie, bois, bouillottes, tonneaux, bascule et autres bons objets.

Les prix seront payés comptant, plus 10 0/0 applicables aux frais.

ON DEMANDE un apprenti, 16, rue d'Orléans.

A VENDRE
Très bon Coupé de Maître

EXCELLENTE OCCASION

Facilités de paiement.
S'adresser Étude de M^e GAGNAGE, notaire.

A VENDRE

DEUX JOLIES JUMENTS, 5 et 6 ans, selle et voiture, bien attelées.

S'adresser chez M. HÉGRON, négociant, 31, rue du Pavillon

A LOUER

PRÉSENTEMENT

Une grande et belle MAISON

Avec remise et écurie, terrasse et jardin, rue de Bordeaux, 13.

S'adresser à M^{me} AMOUREUX, en face la maison.

TRES VASTE MAISON

A LOUER

PRÉSENTEMENT

7, Place Dupetit-Thouars, à Saumur.

Convientrait pour un hôtel ou maison de commerce de gros.

S'adresser à MM. NEVEU et HATTAT, place du Roi-René.

APPRENTI ÉPICIER

à l'Épicerie Parisienne

33, rue d'Orléans, 33

ON DEMANDE

DES

OUVRIÈRES TRÈS CAPABLES

En ROBES et MANTEAUX

Et une APPRENTIE

Rue Dacier, 38, au deuxième.

ON OFFRE de suite dans

chaque ville un emploi lucratif de 3 à 4,000 francs sans cautionnement.

Bonnes références sont exigées.

S'adresser au bureau du journal.

ÉPICERIE PARISIENNE

M^{re} IMBERT et Fils

33, rue d'Orléans, au coin de la rue Dacier.

Bougie du Soleil, le paquet de 500 gr... 70
à trous... 90
de l'Etoile... 120
Huile Colza épurée, le 1/2 kilog... 35
Café grillé, première qualité, le 1/2 kilog... 230
Sucre 1^{er} choix, le kilog... 105

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris). Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 NOVEMBRE

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
Coteur	précéd.	Dernier cours.	Coteur	précéd.	Dernier cours.	Coteur	précéd.	Dernier cours.	Coteur	précéd.	Dernier cours.
3 % (nouveau)	83 50	85 30	Est	805	789	Obligations	528 50	528	Gaz parisien	532 50	532
4 1/2 % (nouveau)	104 65	104 60	Paris-Lyon-Méditerranée	1295	1295	Ville de Paris, oblig. 1865-1869	528 50	528	Est	537 50	537
Obligations du Trésor	505	505	Midi	1174	1173	1869, 3 %	405 25	406	Midi	401 75	402
Banque de France	3870	3930	Nord	1818 75	1817 50	1871, 3 %	395 50	396 25	Nord	427	408
Société Générale	472 50	471 25	Orléans	1322 50	1323 50	1876, 4 %	514	515	Orléans	402 50	408
Comptoir d'escompte	1017 50	1018 75	Ouest	905	905	Bons de liquid. Ville de Paris	511	517	Ouest	401 50	401 35
Crédit Lyonnais	625	605	Compagnie parisienne du Gaz	1400	1402 50	Obligations domaniales 1876	475	475	Paris-Lyon-Méditerranée	404	403
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1370	1367 50	Canal de Suez	2250	2250	Obligat. foncières 1879	475	475	Paris-Bourbonnais	398 50	398 25
Crédit mobilier	445	442 50	C. gn. Transatlantique	560	565	Obligat. foncières 1883	390	389	Canal de Suez	584	588
Canal Inter.-Panama	355	261 50	Russe 5 0/0 1870	100 50	100 50				Panama 6 0/0	327	330

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS - SAUMUR - BORDEAUX

STATIONS	Mixte		Expr.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Paris	7 25	12 50	7 55	11 25		
Chartres	9 6	9 33	9 44	1 33		
Chât.-d-Loir	10 24	12 10	10 52	2 28		
Noyant-Méon	11 29	12 54	3 9	3 36		
Linières-Bou	11 39		3 21	3 47		
Vernantes	11 53		3 36	3 59		
Blou	12 5		3 48	4 11		
Vivv	12 15		3 59	4 20		
SAUMUR (Orl.) (arr.)	12 27	1 29	4 10	4 30		
(Orl.) (départ.)	12 38	1 36	4 18	4 34		
Nantilly (arr.)	12 41		4 24	4 41		
SAUMUR (Etat) (arr.)	12 51		4 36	4 51		
(Etat) (départ.)	8 31	10 37	4 43	5 00		
Nantilly (départ.)	8 37	10 44	4 49	5 06		
Chacé-Varr.	8 48	10 52	4 51	5 09		
Brézé-Cyr.	9 21		4 59	5 16		
Montreuil	9 19	11 24	5 7	5 24		
Thouars	11 57	2 34	5 33	5 39		
Niort	2 58	4 24	5 59	6 13		
Saintes	6 28	7 55	6 14	6 27		
Bordeaux	9 19	3 06	9 02	4 54		

BORDEAUX - SAUMUR - PARIS

STATIONS	Mixte		Expr.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Bordeaux	7 15	8 49	11 39	6 26		
Saintes	9 32	10 20	2 5	3 30		
Niort	12 14	12 31	3 30	4 11		
Thouars	12 58	1 03	4 44	5 06		
Montreuil	1 38	1 53	5 28	5 49		
Brézé-Cyr.	2 18	2 33	6 08	6 29		
Chacé-Varr.	2 57	3 12	6 47	7 08		
Nantilly (arr.)	3 37	3 52	7 27	7 48		
SAUMUR (Orl.) (arr.)	3 57	4 12	7 47	8 08		
(Orl.) (départ.)	4 17	4 32	8 07	8 28		
Nantilly (départ.)	4 37	4 52	8 27	8 48		
SAUMUR (Etat) (arr.)	4 57	5 12	8 47	9 08		
(Etat) (départ.)	5 17	5 32	9 07	9 28		
Vivv	5 37	5 52	9 27	9 48		
Blou	5 57	6 12	9 47	10 08		
Vernantes	6 17	6 32	10 07	10 28		
Linières-Bou	6 37	6 52	10 27	10 48		
Noyant-Méon	6 57	7 12	10 47	11 08		
Chât.-d-Loir	7 17	7 32	11 07	11 28		
Chartres	7 37	7 52	11 27	11 48		
Paris	8 57	9 12	12 47	1 08		

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES - ANGERS - SAUMUR - TOURS - PARIS

STATIONS	Direc.		Omn.		Expr.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Nantes	11 55	12 10	6 10	8 40	12 07	3 10	7 35	10 45
Angers	1 19	6 30	8 44	11 19	2 57	5 35	9 43	10 01
La Ménitrie	2 32	7 10	9 09	11 58	3 52	6 16	10 01	
Les Rosiers	3 45	7 19	9 17	12 07	3 52	6 25		
St-Clément	4 58	7 26	9 24	12 14	3 58	6 38		
St-Martin	6 11	7 33	9 31	12 21	4 07	6 39		
Saumur (a)	7 24	7 46	9 38	12 34	4 20	6 52	10 24	
(départ.)	7 37	7 59	9 47	12 41	4 31	7 04	10 40	
Varennes	8 50	8 05	9 44	12 51	4 45	7 13		
Port-Boulet	9 52	8 20	9 57	1 03	5 01	7 29	10 50	
Langeais	10 26	8 59	10 19	1 40	5 46	8 08	11 16	
Tours	11 05	9 32	11 03	2 28	6 35	8 51	11 48	
Paris	10 39	3 06	8 1	3 35	4 01	5 07		

SAUMUR - PORT-BOULET - CHINON

STATIONS	Mixte		Omn.		Mixte	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Saumur	7 52	9 37	4 34	6 19	7 43	9 3
Port-Boulet	8 49	12 12	6 50	8 10	8 10	9 44
Chinon	9 04	12 50	7 15	8 04	7 06	10 36

POITIERS MONTREUIL DOUÉ ANGERS

STATIONS	Mixte		Marc.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Poitiers	6 5	6 45	12 50	6 15		
Moncontour	7 41	13 49	2 27	8 25		
Loudun	8 42	1 46	3 4	9 24		
Montreuil (a)	9 21	2 21	4 38	10 9		
(départ.)	9 29	2 29	5	10 17		
le Vaudelnay	9 40	2 40	5 10	10 28		
Baugé	9 50	2 50	5 19	10 38		
Doué	9 57	2 57	5 26	10 45		
Marigné	10 17	3 17	5 46	10 54		
Angers	11 45	3 50	7 10			

ANGERS DOUÉ MONTREUIL POITIERS

STATIONS	Omn.		Mixte		Marc.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Angers	4 40	7 30	11 18	5 57				
Marigné	6 1	8 20	11 13	7 42				
Doué	6 24	8 57	11 54	8 21				
Baugé	6 30	9 07	12 16	8 29				
le Vaudelnay	6 37	9 16	12 34	8 37				
Montreuil (a)	6 46	9 26	12 48	8 45				
(départ.)	7 30	1 26						